

# PROJET DE SERVICE 2021



« Ménager plutôt qu'aménager.

Jardiner les possibles, prendre soin de ce qui se tente,  
partir de ce qui est, en faire cas, le soutenir,  
l'élargir, le laisser partir, le laisser rêver. »

Marielle MACE

In Nos Cabanes - Ed. Verdier - 2019



3 bd Léon Jouhaux CS 68623  
44184 Nantes cedex  
02 40 69 83 71  
[www.centretremeac.fr](http://www.centretremeac.fr)





# Sommaire

## Editorial

1.	Le service le HOME, un service de Protection de l'Enfance du Centre éducatif Tréméac	P.1
2.	Des valeurs au service de l'accompagnement	P.2
3.	Public accueilli	P.3
4.	Une équipe pluridisciplinaire pour des réponses adaptées	P.3
5.	Les temps de l'accueil pour favoriser la rencontre et les échanges	P.4
	5.1 - La préparation de l'accueil	P.5
	5.2 - L'accueil au siège de l'établissement	P.5
	5.3 - L'accueil dans le logement	P.5
6.	Un accompagnement éducatif individualisé : le reflet de nos valeurs	P.6
	6.1 - Les principes de l'accompagnement individualisé	P.6
	6.1.1 - La double référence	P.6
	6.1.2 - La Co-construction avec la famille	P.6
	6.1.3 - Des temps repères pour réfléchir et se construire	P.7
	6.1.4 - La diversification des hébergements	P.8
	6.2 - L'accompagnement au quotidien	P.9
	6.2.1 - Une démarche de prendre soin	P.9
	6.2.2 - La scolarité et l'insertion professionnelle	P.10
	6.3 - La vie collective : de la régulation à une ouverture vers l'extérieur	P.11
	6.3.1 - Le collectif, des espaces de régulation par la parole	P.11
	6.3.2 - La convivialité pour se retrouver	P.12
	6.3.3 - Les activités collectives : la découverte d'horizons nouveaux	P.12
7.	Des partenaires indispensables pour s'inscrire sur le territoire	P.12
	Perspectives	P.14

## ANNEXES

Annexe 1 : Des réunions

Annexe 2 : Des outils et moments de transmission

*La démarche d'écriture des projets de service lancée en janvier 2017 a rencontré des changements dans l'histoire du centre éducatif Tréméac : fin de l'accueil d'urgence, réorganisation des services, déménagement du siège.*

*C'est dans ce contexte que les projets se sont construits autour d'un axe central :*

*Proposer un accompagnement souple et diversifié pour répondre aux besoins des jeunes accueillis*

*Nous avons entrepris d'y répondre en essayant de suivre 4 objectifs :*

- *Soutenir un accompagnement diversifié*
- *Renforcer la participation des jeunes et des familles*
- *Privilégier le partenariat et l'ancrage territorial*
- *Favoriser la scolarité et l'insertion en s'appuyant sur les activités de jour*

*Chaque service s'est appliqué, à partir d'une trame, à apporter sa propre vision et sensibilité d'équipe dans le travail éducatif attendu.*

*Ecrire un projet est un exercice acrobatique, celui de mettre un point final à une réflexion toujours en cours.*

*Aussi, il nous faudra poursuivre notre mission de protection de l'enfance à partir de l'évolution des orientations départementales et nationales.*

*Guillaume BRIEND  
Directeur de l'Etablissement*

## 1. Le service Home, un service de Protection de l'Enfance du Centre éducatif Tréméac



**Le service Le HOME** est un service du Centre Educatif Tréméac, géré par l'association René de Tréméac. Celle-ci bénéficie d'une double habilitation du Conseil départemental de Loire-Atlantique et de la Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse

L'arrêté du 3 janvier 2017, pour 15 ans, l'autorise à recevoir des garçons et filles dans les conditions suivantes :

- ✓ Accueil collectif et diversifié pour 64 jeunes de 11 à 18 ans et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans
- ✓ Intervention soutenue à domicile pour 50 mesures concernant des jeunes garçons et filles de 0 à 18 ans.

L'accueil dans **le service Le HOME** se fait au titre de l'article L.221-1 et suivants du CASF (mesures administratives) ou l'article 375 et suivants du Code Civil (mesures judiciaires) ou encore de l'ordonnance n°45-174 du 2/02/1945 (relative à l'enfance délinquante)

*« La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. » Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents [...] Elles impliquent la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et la mise en œuvre d'actions de soutien adaptées en assurant, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale de l'enfant. Dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité.*

*Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.*

*La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge [...] Art L. 112-3 du CASF*

En tant que Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), le Centre Educatif Tréméac s'inscrit dans le dispositif de Protection de l'enfance

- défini par les lois n° 2007-293 du 5 mars 2007 et n°2016-297 du 14 mars 2016
- piloté par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, défini dans le schéma départemental 2017-2021 « Protéger les enfants et accompagner les parents »

L'établissement contribue également aux missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Considéré comme un établissement social, son fonctionnement prend en compte les dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

## 2. Des valeurs au service de l'accompagnement

Le service s'identifie par des actions menées pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes confiés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et leur famille, l'objectif premier du service étant la réalisation dans les meilleures conditions possibles, de la mesure de placement prise au bénéfice du jeune.

L'accueil et l'accompagnement de ces jeunes requièrent une attention toute particulière. Si chaque adulte intervenant auprès d'eux s'attache à adopter une posture éducative la plus adaptée, ce sont avant tout les valeurs qui guident son action : valeurs citoyennes comme la civilité, la prise en compte de l'autre, l'écoute, l'échange, le droit à la parole, pour lui permettre de s'insérer dans la société. Elles se déclinent tout au long de l'accompagnement du jeune dans sa vie quotidienne, dans son intérêt et compte tenu de son projet. L'équipe éducative s'attache à les lui transmettre à travers des instances telles que la réunion des jeunes et l'assemblée des jeunes.

Depuis sa création, le service a souhaité accueillir le jeune et sa famille dans les meilleures conditions en favorisant la convivialité. Pour cela, l'équipe porte une attention à rencontrer la personne comme elle se présente pour laisser place à une sensibilité, des ressentis, dans le respect de son identité, sa culture, sa singularité. Elle s'emploie à assurer une permanence dans le lien éducatif grâce à la place différenciée que chacun occupe dans le service. Les espaces de rencontre et de vie se veulent chaleureux et rassurants. C'est avec engagement que chaque membre de l'équipe s'attache à prendre soin de chacun, à contribuer à son émancipation afin qu'il trouve sa place légitime dans la société.

Les actions éducatives tendent à :

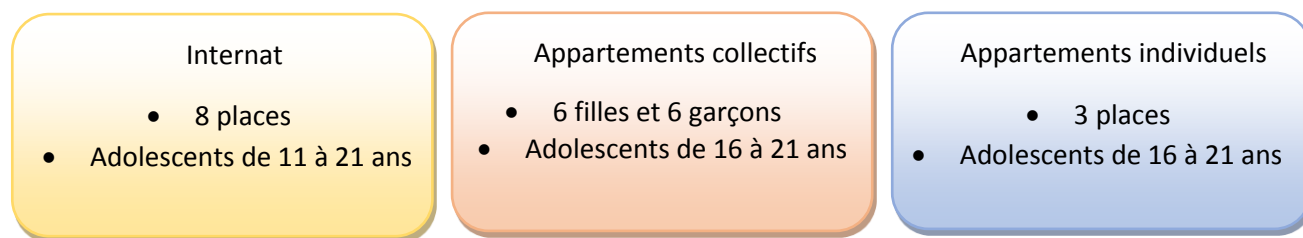
- aider l'adolescent à trouver un équilibre, une sécurité dans un cadre structurant afin d'acquérir un mieux-être, un mieux vivre, mais aussi lui permettre d'être acteur de son intégration et de la construction de son identité et de son autonomie
- garantir une formation scolaire et professionnelle dans les dispositifs de droit commun. Lorsque momentanément ou de façon durable ceux-ci ne lui sont pas accessibles, lui permettre d'accéder en interne de l'établissement ou en externe à des actions de mobilisation de ses potentiels
- lui permettre de s'inscrire, dès que possible, dans un relationnel construit avec différents partenaires, pouvant intervenir autour de sa situation, de sa problématique, et de ses projets.

Si ces missions sont assurées par une équipe éducative pluridisciplinaire, celle-ci ne travaille pas seule. Elle a su créer depuis plusieurs années un réseau de partenaires qui participent à l'accompagnement du jeune en fonction des besoins identifiés.

### 3. Public accueilli

Le service peut accueillir et accompagner 23 enfants et adolescents, filles et garçons, de 11 à 21 ans :

- en danger ou en risque de l'être
- présentant des difficultés sociales, familiales et psychologiques
- des problématiques identitaires, culturelles et de santé.



### 4. Une équipe pluridisciplinaire pour des réponses adaptées

Les jeunes accueillis sont accompagnés par une équipe éducative dite pluridisciplinaire. Animé des valeurs définies précédemment, chacun de ses membres participe, par son action, à la mise en œuvre du projet du jeune. Cette équipe est composée de :

- *Un chef de service* qui coordonne les actions de l'équipe éducative et veille au bon fonctionnement du service. Il anime les temps de réunions de l'équipe et garantit la construction et l'avancée du projet des jeunes. Sous la responsabilité du directeur adjoint, il soutient les temps d'élaboration pédagogique du service en collaboration avec la psychologue.
- *Une psychologue* qui est présente dès l'arrivée du jeune et de sa famille dans l'institution. Dans le cadre de cet accueil, elle reçoit en entretien individuel, au moins une fois, chaque adolescent qui entre dans le service. Elle participe aux réunions de service hebdomadaires ainsi qu'aux réunions de synthèse organisées tout au long de l'année et anime une réunion clinique mensuelle. Elle propose des entretiens réguliers pour les jeunes du service dans une écoute thérapeutique le cas échéant. Elle peut aussi recevoir un parent demandeur d'un soutien psychologique. Elle étaye la réflexion clinique de l'équipe et s'implique dans l'élaboration collégiale des orientations éducatives développées par le service.
- *Des professionnels éducatifs* (10 éducateurs, 2 maîtres/maîtresses de maison, 2 surveillants de nuit) sont engagés pour l'accueil, le suivi et l'accompagnement éducatif des jeunes :

8 éducateurs interviennent en parallèle sur le foyer et sur les appartements. Animés par le prendre soin et porteurs des valeurs de l'institution et du service ils accompagnent au quotidien les jeunes présents sur le service. Chaque éducateur est référent de la situation de plusieurs jeunes.

*Un éducateur est dédié plus particulièrement à l'accompagnement des jeunes en appartement.* Il assure une continuité et une permanence du lien dans le quotidien des jeunes en appartements. Il est amené à coordonner l'organisation du travail aux appartements.

*Un éducateur dit "ressource mobilisation"* a pour mission de soutenir l'équipe éducative pour la remobilisation scolaire et professionnelle des jeunes. Il est à même de pouvoir proposer des activités sportives et culturelles pour les jeunes. Ensemble, ils contribuent à favoriser une démarche citoyenne pour faciliter l'inscription des jeunes dans la cité.

*Deux maîtres/maîtresses de maisons* interviennent sur l'ensemble du service (internat et appartements) en référence avec le projet éducatif défini en équipe et les besoins repérés sur le terrain. Ils sont chargés de l'accompagnement de la vie quotidienne, de l'entretien du cadre de vie, de la gestion et l'entretien du linge, la gestion et à l'organisation de l'alimentation.

La régularité de l'accompagnement des maîtresses de maison est variable selon les besoins, présence quotidienne à ponctuelle, individualisée ou mutualisée. Par ces interventions et leur place privilégiée auprès des jeunes, les maîtresses de maison apportent un regard différent sur le jeune et son logement et créent un lien favorisant l'échange.

*Deux surveillants de nuit* assurent une continuité d'accompagnement sur l'hébergement collectif. Ils permettent d'avoir une vigilance sur la sécurité du lieu et des personnes. Leurs observations viennent compléter celles de la journée et contribuent aux suivis éducatifs. Elles permettent de croiser les regards sur les comportements des jeunes et assurer la cohérence dans la prise en charge. Chaque transmission dresse la liste des présents/absents et alerte sur les points de vigilance.

Travailler en équipe élargie suppose une articulation rendue possible par les temps de transmissions d'informations et d'élaboration collective. Ces espaces sont multiples<sup>1</sup>. Les temps de transmission orale quotidiens entre les éducateurs et/ou maîtresses de maison sont précieux pour assurer une continuité dans le suivi des accompagnements. Les relèves écrites sont consignées dans le logiciel de gestion des usagers (FOCAT). Dans le respect de la Réglementation Générale pour la Protection des Données (RGPD), l'équipe éducative veille à sécuriser en permanence les informations concernant les jeunes accueillis. Les différentes réunions permettent de réfléchir aux situations des jeunes, à interroger les positionnements éducatifs et à définir les orientations.

## **5. Les temps de l'accueil pour favoriser la rencontre et les échanges**

L'accueil est le premier temps de rencontre avec le jeune, les parents et les professionnels. C'est un moment important où il s'agit de penser ensemble ce passage qui peut s'avérer difficile. L'équipe est attentive à la dimension humaine de cette rencontre. Elle tâche d'être bienveillante et chaleureuse afin d'assurer à la personne accueillie et à ses parents que chacun sera considéré à la place qu'il occupe. Cette rencontre s'inscrit toutefois dans une démarche de protection, dans le respect du cadre légal d'intervention et des missions qui nous sont confiées. L'équipe est aussi à l'écoute des parents et peut, si cela semble nécessaire, proposer des temps de rencontre et de parole.

---

<sup>1</sup> Cf. annexe 1 les outils du travail en équipe

## **5.1 - La préparation de l'accueil**

Suite à l'admission prononcée en Commission d'Admission et d'Orientation (CAO), le chef de service présente succinctement la situation à l'équipe éducative et lit la « note CAO » : compte rendu de l'entretien d'admission. Il nomme deux référents éducatifs. Un courrier est ensuite envoyé à la famille et au service gardien afin de les informer de la date de l'accueil sur le service. L'équipe privilégie les jours de réunion de service pour faire l'accueil du jeune afin de permettre à l'un des deux référents d'être présent pour cette première rencontre.

Avant cette rencontre, l'équipe contacte le jeune, sa famille ou le service gardien afin de lui proposer une visite du logement. Pour l'équipe, il est important de pouvoir accorder ce temps qui permet au jeune de visualiser les lieux, les personnes et ainsi mieux se préparer et se projeter.

Le-a maîtresse de maison s'organise ensuite en lien avec les éducateurs pour que l'arrivée du jeune se réalise dans de bonnes conditions. Ils veillent à ce que son lieu d'hébergement soit dans un état satisfaisant, composé des éléments indispensables au quotidien (lit, bureau, chaise, panier à linge, réveil, lampe...).

L'équipe veille également à préparer l'arrivée du jeune auprès des autres. Au foyer, son arrivée sera annoncée aux jeunes durant la réunion de jeune la semaine précédente. Dans un appartement collectif, l'arrivée du jeune sera annoncée aux co-habitants.

## **5.2 - L'accueil au siège de l'établissement**

Dans un premier temps, le jeune et sa famille sont accueillis par un membre de la direction et le chef de service afin de présenter l'institution, remettre le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Au-delà de la présentation de l'institution, la présence d'un membre de la direction permet aussi de faire autorité dans un souci de protection. Il est à préciser que ce temps ne sera pas répété pour un accueil dit "en interne" pour le changement d'un jeune d'un service à un autre.

Dans un deuxième temps, l'entretien avec le jeune et sa famille se poursuit, en présence du chef de service, du psychologue, du travailleur social du service gardien et de l'éducateur nommé en référence de la situation. Le chef de service lit l'ordonnance de placement (judiciaire) ou le contrat d'accueil provisoire (administratif). Il présente le service et les possibilités d'accompagnement proposées avec la remise de la plaquette du service. Si l'un des éducateurs référents ne peut pas être présent un temps privilégié avec le jeune sera prévu ultérieurement.

Cette rencontre est le temps des premiers échanges avec le jeune ; ses parents sont invités à se présenter et à exprimer leur compréhension de leur situation et leurs attentes. Ils sont invités à une prochaine rencontre, 1 mois plus tard afin d'élaborer le document individuel d'accompagnement (DIA).

## **5.3 - L'accueil au logement**

Suite à l'entretien d'accueil plus formel au siège, l'éducateur référent accompagne le jeune vers son hébergement pour l'emménagement.

Il prend du temps avec le jeune dès ses premiers moments sur le service. La présentation du fonctionnement du service vise à rassurer le jeune. Une première lecture succincte des règles de vie est faite à cette occasion. L'éducateur prend soin de remplir avec lui une fiche signalétique, d'effectuer un inventaire de ses affaires, de prendre ses coordonnées. Ses objets personnels sont installés dans sa nouvelle chambre. Il pourra y



découvrir un lieu qui se veut être accueillant (un petit mot d'accueil, un lit fait, une trousse de toilette offerte avec un jeu de serviettes de toilette, un présent tel qu'une revue et chocolat). Le jeune pourra ainsi se sentir attendu, reconnu et investi. Dans les jours qui suivront, le jeune pourra effectuer des achats pour décorer et personnaliser son espace afin de s'y sentir bien et y trouver sa place.

Le maître ou la maîtresse de maison est présent pour accueillir le jeune, présenter ses missions et faire l'état des lieux de sa chambre ou de l'appartement. L'état des lieux permet de préparer les jeunes à un principe de réalité auquel ils seront confrontés en partant du centre éducatif.

Les jeunes présents participent à l'accueil sur le service, que ce soit sur le foyer ou en appartement collectif en organisant en amont un apéritif et/ou un repas de bienvenue.

Les parents sont contactés dans la soirée pour être informés des premiers moments de leur enfant sur le foyer, permettant le début de la co-construction d'un travail éducatif. Une visite du logement est proposée aux parents dans les jours qui suivent l'accueil.

Il s'agit que ce moment d'accueil le soir de l'arrivée soit un temps particulier et individuel. L'éducateur s'attache à percevoir les sensibilités, les ressentis, les représentations du jeune. Ce temps permet au jeune d'exprimer ses besoins, ses attentes ou simplement son souhait de ne rien pouvoir en dire. Être à son écoute, permettre la rencontre et la création du lien sont les conditions indispensables à l'accompagnement.

## **6. Un accompagnement éducatif individualisé : le reflet de nos valeurs**

L'équipe accompagne les adolescents et jeunes adultes là où ils en sont dans leur parcours de vie. L'accompagnement proposé est personnalisé, adapté aux besoins du jeune et à son projet. Le non jugement, l'écoute, l'accueil proposé permet au jeune de prendre confiance en lui et d'affirmer ainsi son identité, sa singularité.

Cet accompagnement repose sur quelques principes et repères. Il concerne plusieurs domaines.

### **6.1 - Les principes de l'accompagnement individualisé**

#### **6.1.1 - La double référence**

Deux « référents de la situation » du jeune garantissent la mise en œuvre de son projet. Ils sont chargés de coordonner les interventions des différents professionnels impliqués dans sa situation. Ces professionnels sont repérés par le jeune, l'institution, les familles et les partenaires comme des interlocuteurs privilégiés. Le choix de ce duo éducatif auprès du jeune repose sur l'idée de faire tiers dans la relation transférentielle qui s'installe entre le jeune et les adultes qui l'entourent. Pour autant, chaque professionnel de l'équipe est engagé dans la mise en œuvre du projet du jeune.

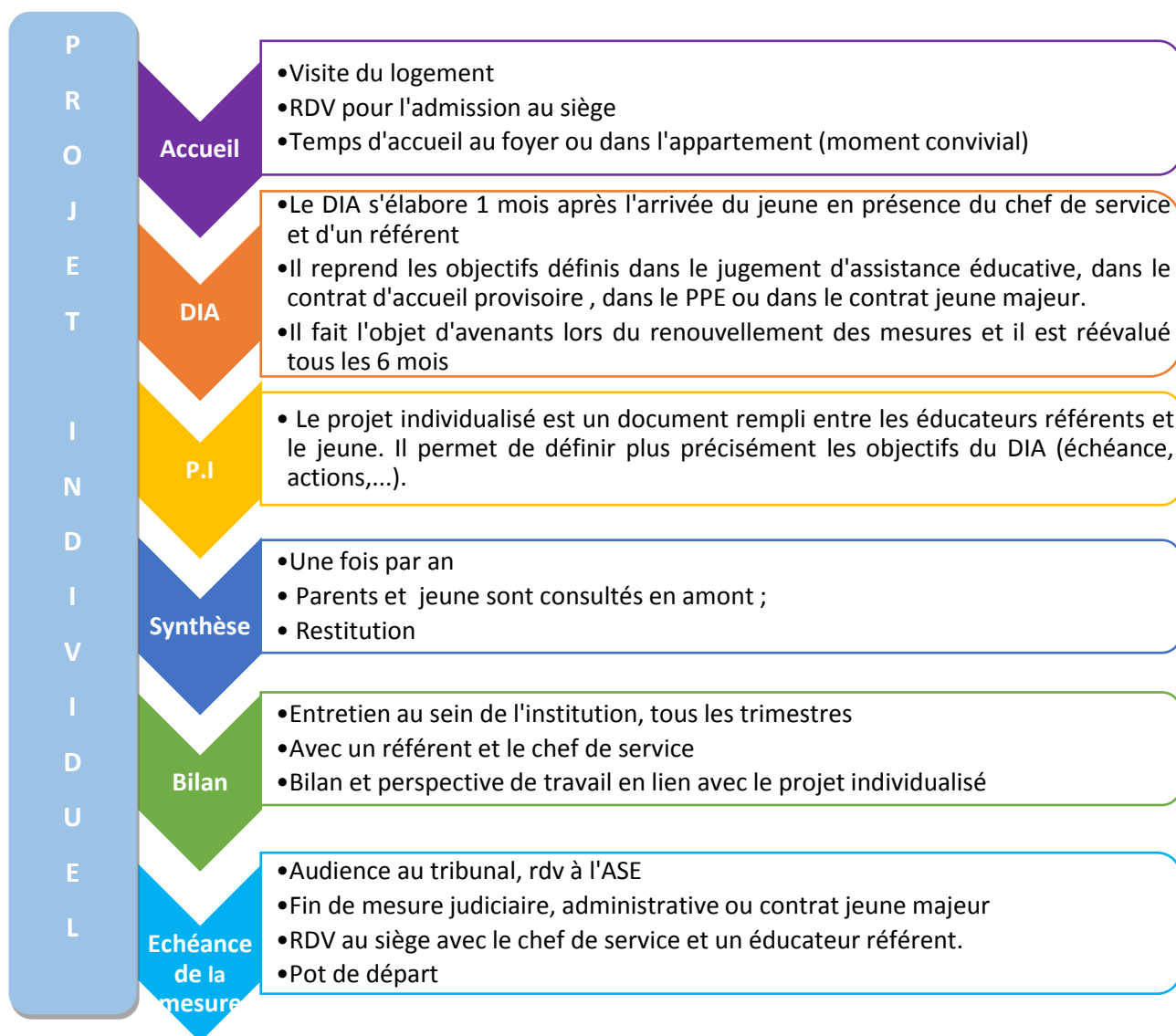
#### **6.1.2 - La co-construction avec la famille**

Le service a pour mission d'accueillir et d'accompagner les enfants, ainsi que leurs familles comme le préconisent les dispositions légales liées à la Protection de l'Enfant. Le service considère la place du père et la place de la mère depuis leur fonction de tuteur légal pour permettre à l'enfant ou l'adolescent accueilli de

grandir, de devenir adulte et d'accéder à son autonomie. L'équipe est en relation éducative étroite avec les parents en les sollicitant pour la réflexion et la construction du projet de leur enfant et en les informant des différents accompagnements mis en place. Les parents sont invités à nommer leurs attentes, leur souhait pour leur enfant. L'équipe souhaite créer les conditions pour soutenir les parents dans leur fonction parentale tout en garantissant la mission de protection. Les familles sont informées du quotidien du jeune et associés aux prises de décisions le concernant. Elles peuvent être sollicitées pour les accompagnements de leur enfant au quotidien. Des points réguliers sont faits par téléphone et des rendez-vous sont proposés au siège de l'institution. L'équipe propose également des visites à domiciles. Ces rencontres visent à favoriser la communication entre le jeune et sa famille et permettent de restaurer le lien qu'ils entretiennent.

### 6.1.3 - Des temps repères pour réfléchir et se construire

Plusieurs temps repérés permettent de co-construire le projet d'accompagnement avec le jeune et sa famille. Ces temps balisent le parcours du jeune au sein du service.



Un mois après l'accueil le Document individuel d'accompagnement (DIA) est élaboré avec le jeune. S'il est mineur, les parents sont conviés à ce temps de co-construction et de rédaction qui détermine les objectifs généraux de l'accompagnement. S'il est majeur, le jeune peut convier ses parents.

Le DIA s'articule au Projet Pour l'Enfant (rédigé par l'ASE). Il est revu tous les 6 mois et systématiquement à chaque nouvelle audience. Ensuite, le projet individualisé est élaboré entre le jeune et ses référents pour venir détailler les objectifs du projet avec d'éventuelles échéances. Le jeune est donc invité à se poser la question de ce qu'il souhaite pour lui à court et à long terme.

A partir de la majorité, le projet individualisé laisse place au contrat jeune majeur, signé entre le jeune et le département. A sa majorité, le jeune peut bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) de 3, 6, 9 ou 12 mois renouvelables. Il y est défini les objectifs de son accompagnement en concertation avec le jeune, l'Aide Sociale à l'Enfance et l'équipe éducative.

Tous les 3 ou 4 mois, un bilan du projet a lieu en présence d'un éducateur référent et du chef de service. Un compte-rendu est rédigé par l'éducateur à l'issue de cet entretien. Le bilan est étroitement lié aux objectifs définis dans le projet individualisé.

Avant chaque synthèse, un entretien est organisé pour recueillir la parole du jeune et de sa famille en présence de l'un des éducateurs référents. Un retour de cette synthèse sera prévu avec un éducateur référent pour informer le jeune des orientations envisagées.

En cas de placement judiciaire, un rapport éducatif rédigé par les éducateurs référents sera envoyé au juge un mois avant l'audience prévue. Enfin, avant le départ du jeune du service, un bilan sera organisé avec un des éducateurs référents, le chef de service et la famille (si le jeune est mineur).

#### **6.1.4 - La diversification des hébergements**

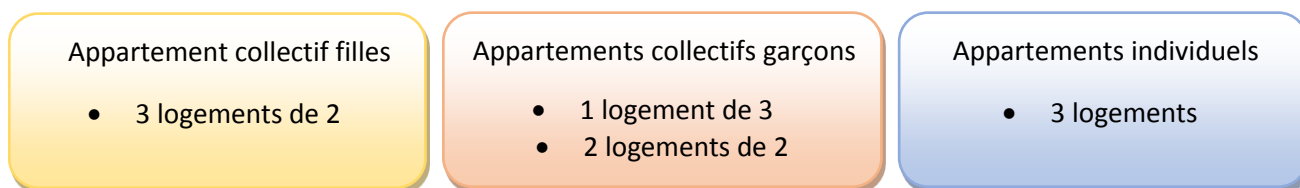
Le service propose 3 types d'hébergement : un internat éducatif avec un studio attenant (le foyer), des appartements collectifs et des appartements individuels. Cette diversité participe de l'individualisation de l'accompagnement : elle permet d'offrir au jeune un lieu de vie adapté à ses difficultés et à son évolution. Ces lieux sont des supports à son autonomisation et à la construction de son identité. Il s'agit de réajuster régulièrement les conditions d'accueil en fonction des difficultés rencontrées et des capacités mises en œuvre en se donnant la possibilité d'aller-retour entre les différents lieux d'hébergements.

Ces lieux d'hébergement sont situés dans les quartiers centre-ouest de la ville de Nantes :

- Le foyer peut accueillir huit jeunes dans une maison avec jardin. Chacun dispose d'une chambre individuelle avec salle de bain. Des espaces de vie collective (salle à manger, salon TV, cuisine, jardin) sont mis à leur disposition.

Un studio attenant à l'internat permet à un jeune de s'essayer à l'autonomie, gérer un budget alimentation, éprouver la solitude et accomplir seul les tâches du quotidien. Les éducateurs le soutiennent dans cet exercice.

- Les appartements 15 jeunes sont hébergés dans les différents logements dont dispose le service :



A contrario du foyer d'hébergement, les logements en appartement ne sont pas mixtes et les éducateurs ne sont pas présents au quotidien. Ils assurent, depuis le siège de l'établissement, une permanence éducative physique du lundi au vendredi de 8 heures à 21 heures (voir 22h) sauf les jours fériés. Une permanence téléphonique est assurée jour et nuit par l'équipe éducative présente sur le foyer. Les éducateurs passent au moins une fois par semaine dans chaque appartement afin de veiller à ce que l'environnement du jeune reste digne. Cette visite permet aussi d'évaluer les besoins de chacun. Des rendez-vous au siège sont prévus régulièrement pour faire des démarches administratives avec les jeunes. L'accompagnement en appartement permet aux jeunes d'expérimenter leur autonomie tout en bénéficiant d'un filet de sécurité grâce à la présence de l'équipe éducative.

Suivant le projet du jeune, en cohérence avec le contrat d'accueil ou l'ordonnance de placement et en accord avec les responsables légaux et le service gardien, des accueils en famille peuvent être envisagés. Concernant les jeunes en appartement, nous avons la possibilité de proposer exceptionnellement un accompagnement dans un lieu extérieur au service, en fonction de leur projet.

## **6.2 - L'accompagnement au quotidien**

Le/la jeune, se trouvant dans un lieu qui lui permet d'être en sécurité, peut ensuite engager des démarches pour la construction de ses projets d'avenir. L'équipe est attentive à ses souhaits et désirs personnels et professionnels et l'accompagne vers leurs réalisations en prenant en compte ses besoins et difficultés.

Cet accompagnement se décline à plusieurs niveaux :

### **6.2.1 - Une démarche de prendre soin**

Tout au long de l'accompagnement, l'équipe éducative et les professionnels qui entourent les jeunes sont attentifs à leur santé, qu'elle soit physique ou psychique, et à l'environnement dans lequel ils évoluent. L'objectif est le bien-être du jeune dans sa globalité.

Nous sommes attentifs à tout signe de mal-être et de fragilité. Il s'agit d'aider le jeune à comprendre et identifier ses ressentis, ses émotions. Cela nous amène à réfléchir avec lui aux moyens de le soutenir, le soulager et apaiser sa souffrance. Une de nos missions consiste à aider le jeune à trouver ses propres ressources pour surmonter les difficultés rencontrées. Cette réflexion menée ensemble, permettra une prise d'autonomie pour la gestion de sa santé. Pour répondre au mal-être identifié nous orientons le jeune vers des actions de prévention et activités de bien-être, des rencontres et/ou suivi par des professionnels de l'écoute en interne/externe (psychologues) ou auprès d'autres soignants (médecin traitant, spécialistes,

professionnels du paramédical).

L'accompagnement à la santé se fera également par le biais d'une aide administrative : choix du médecin traitant, constitution d'une demande de couverture sociale, explication d'une feuille de soin, du système de remboursement... Toutes les démarches seront faites dans le respect des droits de l'enfant et de l'autorité parentale, selon les indications du Conseil Départemental. L'accompagnement à la visite médicale annuelle et le parcours « santé protégée » instauré par le département vont dans le sens du prendre soin et permettent d'assurer cette démarche.

Dans cet objectif du prendre soin, des repas collectifs partagés sont réalisés (chaque jour au foyer et 1 fois toutes les 6 semaines dans les appartements collectifs). C'est un moyen d'initier les jeunes aux enjeux d'une alimentation variée et équilibrée. Les jeunes, les maîtresses de maison, les éducateurs s'attachent à proposer des menus équilibrés tout au long de la semaine ou des repas organisés aux appartements. La préparation des repas est aussi l'occasion d'acquérir un savoir-faire et de gagner en autonomie dans ce domaine. Au foyer, un planning est établi pour que chaque jeune puisse aider à préparer et à maintenir la cuisine propre.

De même, en étroite collaboration avec les maîtresses de maison, les éducateurs soutiennent le jeune dans l'investissement matériel et affectif de son lieu d'intimité. Des temps de ménages individuels ou collectif sont organisés au foyer et sur les appartements. Ces temps permettent d'entretenir les lieux de vie et d'aider le jeune à rendre soin de lui au travers d'un lieu propre et digne.

Enfin, l'hygiène corporelle est également un point de vigilance que nous portons pour les jeunes que nous accompagnons. De manière individuelle et discrète nous amenons le jeune à se questionner sur son hygiène corporelle et sa gestion. Au besoin, nous soutenons le jeune quotidiennement dans cet apprentissage.

Pour soutenir cette démarche du prendre soin, un budget est attribué chaque mois à tous les jeunes du service. Nommé « budget mensuel jeune » (BMJ), il correspond aux besoins comme l'alimentation, la vêtue, l'hygiène, la coiffure et l'argent de poche. Il varie en fonction du lieu d'hébergement (appartement/foyer) mais aussi en fonction des revenus de chaque jeune (salaire, pôle emploi...). Ce budget est un outil éducatif pour travailler concrètement les différents aspects « du prendre soin ». Il permet d'accompagner les jeunes vers leur mieux-être physique et psychique. Il revient au référent éducatif d'évaluer avec le jeune ses besoins et de suivre ses achats. Ces démarches peuvent être faites en autonomie ou accompagné par un éducateur. Un rendu-compte est toutefois nécessaire pour mesurer l'adéquation entre dépenses, besoins et demandes.

## **6.2.2 - La scolarité et l'insertion professionnelle**

En partant de là où il en est dans son parcours, il s'agit ici de développer, créer différentes actions visant à le soutenir, à le (re)mobiliser dans un projet de scolarité, de formation et/ou d'insertion professionnelle. Nous souhaitons lui offrir ainsi la possibilité de reprendre confiance en lui, de s'essayer et par la même de gagner en autonomie.

Cet accompagnement dans ce domaine demande de s'adapter au jeune. Il s'agit de repérer, avec lui, ses capacités mais aussi ses difficultés liées aux apprentissages, aux champs social et professionnel. Cet accompagnement s'inscrit dans la continuité et doit faciliter le lien et les échanges du jeune avec les personnes repérées par et pour lui.

En concertation avec l'équipe éducative et plus particulièrement l'éducateur référent, l'éducateur « ressource mobilisation » devient une des personnes ressources pour les jeunes du service dans ce domaine. L'équipe pourra l'interpeller pour toutes les questions liées à la scolarité, la remobilisation scolaire et professionnelle. Son intervention s'articule autour de rencontres, d'entretiens, d'accompagnement

individualisé ou de temps transversaux à l'institution. Ainsi, le jeune peut bénéficier des ressources internes de l'institution mais également de celles proposées par l'ensemble du Réseau inter-établissements<sup>2</sup>

### **6.3 - La vie collective : de la régulation à une ouverture vers l'extérieur**

L'accompagnement éducatif est constitué de temps dédiés individuel et collectif. Chaque jeune, en fonction de son âge, de ses potentialités et de son projet éducatif partage des temps collectifs (activités, repas) et bénéficie de temps individuels avec l'adulte. Cette alternance et ce nouage permet à l'individu de se construire dans un rapport aux autres et à lui-même. Cela participe à sa construction identitaire.

La dimension collective que nous proposons dans notre service par le partage du quotidien au sein de l'internat mais aussi par la proposition d'activités ou temps conviviaux favorisant la rencontre avec les autres et l'appréhension du monde extérieur.

Au-delà, la fonction d'« habiter » un lieu est essentielle et principale. Il s'agit ici de permettre aux jeunes de trouver la sérénité et l'apaisement nécessaires pour mener à bien les objectifs de leur accompagnement. Les éducateurs veillent à assurer une permanence du lien et de leur présence, à garantir le maintien d'un environnement convivial pour que ce lieu demeure ressource pour tous. Chacun est en droit de vivre dans un environnement sécurisant, protecteur, stimulant et respectueux de son intimité.

Ce cadre, garanti par les adultes, est soutenu par des règles de vie mais aussi par la mise en œuvre d'espaces d'expression permettant à chacun de dire, d'être écouté.

Le partage d'activités et de moments de convivialité contribue à proposer aux jeunes cet environnement. Les jeunes sont conviés à participer à l'organisation de ces moments de partage.

#### **6.3.1 - Le collectif : des espaces de régulation par la parole**

Au foyer, une réunion des jeunes est organisée une fois par semaine. L'équipe attache une attention particulière au bon déroulement de cette réunion en favorisant le respect de l'autre, de sa parole. Elle est en effet le reflet au sein du service, d'une volonté de pouvoir donner la parole à tous. Chacun peut exprimer son ressenti sur l'organisation du quotidien, le fonctionnement du service, sur ses propres envies. Le droit à la parole et celui d'être entendu sont des vecteurs importants dans l'apprentissage de la citoyenneté et plus largement, l'inscription de chacun dans la société. Les repas collectifs partagés favorisent également la rencontre et les échanges. Ils offrent des espaces de régulation par la parole.

Aux appartements collectifs, des repas sont organisés pour partager des moments conviviaux, privilégier un espace d'écoute, de médiation entre les colocataires. Ces repas sont proposés une fois par semaine en présence d'un éducateur et de la maîtresse de maison. La vie en cohabitation nécessite parfois un temps de régulation. Aussi, ce temps collectif a pour but d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées au sein de l'appartement.

---

<sup>2</sup> Les Etablissements de Protection de l'Enfance réunis dans le Réseau (MECS Daniel Brottier, Association Etape-Jeunes, Service Territorial Educatif et d'Insertion de la PJJ, ADAS La Jaunaie, Centre Educatif Tréméac mettent à la disposition des jeunes accueillis leurs Ateliers de Mobilisation autour de médiations variées.

### **6.3.2 - La convivialité pour se retrouver**

La convivialité constitue un vecteur éducatif. Elle est au cœur de temps forts organisés durant l'année pour l'ensemble des jeunes du service (hébergement collectif et appartements). Les jeunes sont associés à l'organisation de ces temps de convivialité. Ainsi, ont lieu :

- la fête de fin d'année : elle réunit les jeunes, l'équipe éducative et les personnes qui sont intervenues au sein du service durant l'année. Pour l'hébergement collectif, la fête a lieu au foyer tandis qu'elle se déroule dans un espace dédié au siège du Centre Tréméac pour les jeunes accueillis aux appartements. Des membres du conseil d'administration, de la direction sont présents.
- la fête de l'été : la principale distinction de ce temps convivial avec la fête de fin d'année est la dimension extérieure et l'ouverture des invitations aux anciens jeunes et professionnels. Certains jeunes peuvent ainsi témoigner de leur parcours, cheminement, avancée et évolution.

### **6.3.3 - Les activités collectives : la découverte d'horizons nouveaux**

Enfin, selon les besoins des jeunes, les activités socio-culturelles sont proposées à chacun d'entre eux pour favoriser l'ouverture vers l'extérieur, mais aussi son inscription sur le territoire en tant que citoyen. Orientées vers une ouverture à la culture, au bien être, à la découverte et à la rencontre d'horizons nouveaux, Il s'agit de faire (re)naître le désir, de se projeter vers l'extérieur, prendre confiance en soi et les autres... Elles contribuent à développer son réseau social.

Elles sont organisées par et pour les jeunes avec les membres de l'équipe, en collaboration avec l'équipe "ressource mobilisation" du Centre Tréméac qui se veut soutien et force de propositions en ce sens. L'équipe peut s'appuyer sur l'agenda culturel proposé par cette équipe ; les activités proposées sont le fruit du partenariat établi avec les acteurs socio-culturels de la ville de Nantes ou des associations comme Grand Lague.

Ainsi, chaque vacance scolaire, ont lieu des activités de loisir à la journée. L'été, des camps sont proposés autour d'un thème tel que la découverte d'une ville dans la région, la visite d'un parc d'attraction etc. Les camps d'été, organisés durant trois jours et deux nuits, visent à proposer aux jeunes un temps de vacances hors du foyer, de la ville de Nantes. Ils favorisent les conditions du vivre ensemble dans un environnement nouveau.

## **7. Des partenaires indispensables pour s'inscrire sur le territoire**

Cette ouverture vers l'extérieur, essentielle et riche en termes d'échanges et de rencontres, prenant la forme d'activités, de sorties, de projets à créer pour et avec le jeune est soutenu par un réseau de partenaires, réseau dans lequel le jeune pourra s'inscrire pendant mais aussi après le placement. Ce travail en partenariat est également indispensable pour accompagner au mieux les jeunes.

Selon les objectifs recherchés, nous travaillons avec différents partenaires avec lesquels nous partageons nos compétences respectives. Ce réseau de partenaires permet d'apporter des réponses adaptées aux jeunes que nous accompagnons. Les personnes et institutions avec lesquelles nous élaborons des projets deviennent des ressources pour les professionnels et les jeunes.

Les éducateurs « ressource mobilisation » cherchent à étoffer ce réseau de partenaires qui reste à la disposition de l'ensemble des équipes et vise à soutenir les initiatives et les projets socio-culturels.

Il est possible de distinguer deux formes de partenariat :

- Celui dédié aux jeunes, qui les aide à s'inscrire sur le territoire, à repérer des lieux. Ce sont des lieux ressources situés dans la métropole nantaise tels que la Maison des Adolescents (MDA), la médiathèque, le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Mission Locale...
- Celui dédié aux professionnels permet d'établir une collaboration pour échanger sur les différentes pratiques professionnelles et co construire des outils et projets adaptés visant à répondre aux difficultés et besoins des jeunes. Par exemple, l'équipe du Home a noué un lien étroit avec les assistantes sociales de l'Équipe Départementale des Solidarités afin de faciliter le départ des jeunes du service vers des dispositifs de droit commun.

Plus particulièrement, l'*Aide Sociale à l'Enfance (ASE)*, en tant que service gardien, est un des principaux partenaires de l'équipe éducative. Le coordinateur ASE est l'interlocuteur prioritaire pour la situation d'un jeune ; les référents éducatifs communiquent très régulièrement avec lui ; ils rendent compte de l'évolution des situations ; ensemble, ils co construisent un accompagnement toujours au plus près de ses besoins.

Le travail en coopération avec les autres services de l'institution constitue également des ressources indispensables à l'accompagnement des jeunes. Des commissions (culture, vacances, innovation, harmonisation des projets) sont organisées régulièrement de façon transversale. Elles participent à la vie de l'institution. Nous communiquons et sollicitons régulièrement les professionnels du service administratif (accueil, secrétariat, comptabilité), les collègues éducateurs des autres groupes, l'équipe de direction. Le Service technique intervient régulièrement sur le foyer et les appartements à la demande de l'équipe éducative via un accord du chef de service avec pour mission d'assurer le bon fonctionnement matériel des locaux.

Nous citerons en particulier la collaboration avec la *conseillère en économie sociale et familiale (CESF)*. En soutien à l'équipe, la CESF accompagne les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets d'insertion. Elle participe à la préparation de la sortie de l'établissement en tenant compte des potentialités, des difficultés et de l'environnement de chaque jeune. La CESF travaille plus particulièrement autour des projets de logement, de budget, de démarches administratives et d'accès aux droits communs.



## Perspectives

Chaque jeune est au cœur de nos préoccupations. Nous souhaitons poursuivre le travail engagé dans la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement, de la prise en compte d'un parcours singulier. Nous poursuivons le travail engagé autour du projet individualisé, dans son élaboration, sa mise en place, son suivi, son évaluation. Il est important que nous puissions renforcer le travail engagé avec les familles, de considérer pleinement la place qu'ils occupent.

Le foyer est une maison qui accueille huit jeunes. Dans les prochains mois, elle doit être réhabilitée. L'équipe a été associée pour repenser les espaces. Dans une poursuite de la diversification des lieux d'hébergement et ainsi répondre au plus près des évolutions et des besoins des jeunes, l'équipe mène la réflexion pour créer un espace au 1<sup>er</sup> étage du foyer, où trois jeunes bénéficieraient d'une indépendance. Cet espace au sein du collectif est pensé pour leurs permettre d'investir de manière plus autonome leur quotidien tout en étant sécurisé par une proximité éducative. Ce nouvel espace est pensé pour leurs permettre de préparer leur repas, d'assurer les tâches pour l'entretien de ce petit collectif.

Le projet construit collectivement a permis de s'arrêter sur les valeurs que nous souhaitons porter au service de l'accompagnement de chaque jeune, d'affirmer une identité de service. Ce projet, outil de travail au quotidien, prend son sens car il est en lien avec le projet d'établissement et associatif.

## Annexe 1 - Les réunions

	Fonction	Présences	Fréquence
<b>Réunion de Service</b>	Espace de décision organisée en 3 temps : - Transmissions informations institutionnelles - Point sur le fonctionnement et organisation du service, en vue de l'articulation des interventions de la semaine -Echange sur les situations des jeunes, d'améliorer la compréhension, de réajuster l'action éducative au regard du projet du jeune. Compte-rendu rédigé par un éducateur, mis à disposition des membres de l'équipe éducative dans un dossier dédié à cet effet.	Chef de service (animateur), Psychologue, Educatuers Maîtresse de maison Surveillant de nuit	Hebdomadaire
<b>Réunion Pédagogique</b>	Temps de réflexion et d'élaboration sur des thèmes liés à l'accompagnement des jeunes. L'équipe s'accorde ce temps de réunion pour évoquer les valeurs pédagogiques qui sous-tendent sa pratique et qu'elle souhaite mettre au travail à travers une réflexion sur des thèmes socio-éducatifs.	Chef de service (animateur), Psychologue, Educatuers	Trimestrielle
<b>Réunion clinique</b>	Temps d'élaboration privilégié où l'équipe prend soin de se questionner au sujet d'un jeune et de son histoire.	Chef de service Psychologue (animateur) Educatuers	Mensuelle
<b>Réunion de Synthèse</b> (concertation)	Instance qui prend en compte le chemin parcouru par le jeune depuis son arrivée, sur la base du DIA et du projet individualisé. Il s'agit de croiser les regards et réfléchir ensemble aux modalités d'accompagnement les plus adaptées. Un rapport écrit et lu par un des deux référents apporte des éléments d'observation, rend compte du travail engagé et sert de support à la réflexion collégiale. L'équipe pluridisciplinaire s'interroge sur les objectifs du projet et évalue l'efficacité des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Tous les points concernant la vie du jeune sont abordés : sa façon de vivre, ses attitudes vis à vis de lui-même et des autres, son évolution sur la structure, le travail possible avec la famille, sa santé, sa scolarité et ses nouveaux désirs et aspirations.	Directeur adjoint ou directeur Chef de service, (animateur) Psychologue Educatuers Maîtresse de maison Invités	15 réunions / an
<b>Réunion de Fonctionnement</b>	Ce temps permet d'organiser et de planifier des projets spécifiques, tels que les règles de vie, l'organisation des rentrées scolaires, des vacances, des plannings.	L'ensemble de l'équipe éducative	1 / mois
<b>Analyse des Pratiques</b>	L'équipe éducative bénéficie d'une fois par mois d'un temps d'analyse des pratiques professionnelles animé par une intervenante extérieure. Les situations évoquées sont amenés librement par les différents professionnels dans une recherche de compréhension des situations éducatives concrètes vécues, du sens et de la cohérence aux interventions.	Educatuers Maîtresse de maison Psychologue extérieure à l'institution	10 / an

## Annexe 2 - Des outils et moments de transmission

			<b>destinataire</b>
<b>Transmission écrite</b>	Les relèves dossier numérique du jeune logiciel usager (FOCAT)	Regroupent l'ensemble des éléments du quotidien. Elles n'ont pas vocation à alerter mais plutôt à retranscrire la journée des jeunes accompagnés. Les relèves sont découpées selon les moments de la journée (matin, après-midi, nuit).	l'ensemble de l'équipe éducative
	Les transmissions dossier numérique du jeune logiciel usager (FOCAT)	Elles ont pour but de mettre l'accent sur une situation, des observations et une organisation qui méritent une attention de l'équipe (RDV, entretien, comportement, cohérence d'équipe). Elles sont plus facilement identifiées et retracées dans le temps.	
	L'agenda	L'agenda papier permet d'inscrire certaines tâches journalières. Il peut s'agir de tâches anodines (ménage, course) comme des tâches plus importantes (RDV, écrits, appels à passer etc).	
	Les rapports éducatifs, notes d'observations	Ecrits par les référents éducatifs sous la responsabilité du chef de service ; ils rendent compte de l'évolution et des événements importants de la situation du jeune.	L'Aide sociale à l'Enfance
	Les rapports d'incident (Focat)	Ecrit par l'éducateur présent et validé par un chef de service	Transmis à l'ASE si besoin
<b>Transmissions orales</b>	Temps de liaisons	Echanges entre professionnels au moment des prises de poste pour assurer la continuité	